

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

À une session extraordinaire du conseil de la susdite municipalité qui se tenait au Centre d'interprétation du cerf de Virginie, le lundi 14 juin 2021 à 19h00, sont présents le maire Monsieur Roch Carpentier, les conseillers Messieurs Gilles Courchaine et Yves Morin ainsi que les conseillères Mesdames Linda Lirette et Sylvie Leclair. La conseillère Madame Mélanie Renaud a motivé son absence. Nathalie Lewis, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. 2021-06-R11995 Ouverture de l'assemblée

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée

2. 2021-06-R11996 Adoption de l'ordre du jour

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement 317-21; Règlement concernant un règlement d'emprunt pour l'achat de machineries lourdes
4. Bail quai public
5. VARIA
6. Parole au public et période de questions
7. Levée de l'assemblée

Adoptée

3. 2021-06-R11997 Adoption du Règlement 317-21; Règlement concernant un règlement d'emprunt pour l'achat de machineries lourdes

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de procéder à l'adoption du Règlement numéro 317-21 : Règlement concernant un règlement d'emprunt pour l'achat de machineries lourdes,

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4. 2021-06-11998 Bail quai public

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'autoriser monsieur Kevin Éthier-Turmaine à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette demande. Il est également résolu que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5. VARIA

6. Parole au public et période de questions

7. 2021-06-R11999 Levée de l'assemblée

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée à 19h10.

Adoptée

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis
Directrice générale
Secrétaire-trésorière